

COMMENTAIRE
PRINCE LAIBOX

COPYRIGHT : L'EUROPE A SAUVÉ SON ÂME

Après plus de deux ans et demi de débats endiablés, les eurodéputés, réunis mardi à Strasbourg, ont (enfin) tranché. Le projet de directive « droit d'auteur », visant à adapter l'ancienne législation aux réalités économiques et culturelles du XXI^e siècle, a été adopté par 348 voix pour, 274 contre et 36 abstentions. Ce vote n'a rien d'une vulgaire formalité de technocrates. En grattant son vernis de complexité, cette réforme révèle le ferment d'une culture européenne décomplexée où liberté d'expression et d'entreprendre auraient enfin trouvé un équilibre vertueux. La protection de la propriété intellectuelle, tout autant que celle des données personnelles, est la pierre angulaire de l'économie numérique. En ce sens, ce texte doit refaire d'internet un espace de création équilibré, garantissant une juste rémunération à tous les maillons de la chaîne de valeur. Demain, tout acteur de l'industrie de la création, petit ou grand, pourra s'appuyer sur ce cadre légal pour négocier un juste dû auprès de partenaires. Et non plus « d'adversaires » qui, d'ordinaire, s'emparaient de leurs contenus pour fidéliser et monétiser une communauté.

Cette réforme met donc un terme à la culture du « copier-coller » qui s'était un peu vite érigée en modèle d'affaires pour ces agrégateurs de contenus, au détriment des créateurs pour qui le sentiment d'être « pillés » devenait insupportable. Économiquement, sûrement. Mais aussi sur le plan des principes : un business, fût-il numérique, ne se bâtit pas en écrasant celui des autres.

L'Europe a besoin de contenu. Ceux qui l'exploitent à des fins commerciales aussi. En protéger la création apparaît donc aussi comme un gage de pérennité. Et,

en réalité, de respect. Les médias, et ce fut le cas dans ces colonnes, se sont positionnés en faveur de cette directive. Car elle nous rappelle que les contenus, dès lors qu'ils ont une valeur éditoriale, ont aussi un coût. Et donc un prix. Pour autant, aucun patron de presse ni journaliste ne seraient à ce point fous de réclamer la fin de la liberté d'expression (leur âme) ou d'internet (leur planche de salut). Si l'issue du vote de ce mardi est amère pour les défenseurs des libertés sur internet (les associations de consommateurs, les Verts, certains académiques...), ils ont raison sur un point. Oui, le risque que la directive fasse pire que mieux en amenant des plateformes à censurer aveuglément des contenus non concernés par le texte (Wikipédia, les liens, les parodies, les mèmes, les publications scientifiques...) est réel. Mais ce n'est pas parce qu'une loi est mal appliquée qu'elle est mauvaise. Demain, tous ceux qui défendent les libertés devront s'assurer que les plateformes respectent l'esprit d'une directive dont le but, précisément, consiste à protéger les droits des consommateurs et des producteurs. Et non ceux des pilleurs.

Le vote de ce mardi n'est ni un acte contre internet ni contre les Gafa. En revanche, il traduit une victoire historique contre un lobbying écœurant qui a pollué le débat pendant deux ans. Menaces, harcèlement, campagnes massives de mobilisation, mensonges, chantage, soupçons de financement obscurs d'activistes... la lutte acharnée des Gafa prenait des allures de claqué à la démocratie. Au final, l'Europe a sauvé son âme. Et les créateurs, sans doute, leur peau. A eux à présent de démontrer que l'innovation n'est pas un vilain mot.